



## **Bilan de l'aide alimentaire régulière 2011-2012**

### **Résultats provisoires au 29/2/2012**

Provenance des dossiers qui font l'objet de ce bilan :

	<b>Nbr</b>	<b>%</b>	<b>2010</b>
<b>A.J.S.</b>	194	28,3%	37,6%
<b>Congrég</b>	87	12,7%	11,0%
<b>Croix Rouge</b>	137	20,0%	18,7%
<b>Emmaüs</b>	133	19,4%	16,4%
<b>Le Phare</b>	0	0,0%	0,0%
<b>St Vincent</b>	135	19,7%	16,3%
<b>Total</b>	686		

Au total, pour ces associations, il s'agit d'une diminution de 217 dossiers par rapport aux inscriptions de l'année précédente, soit une baisse de l'ordre de 24 %. Il convient de rappeler que d'un commun accord, les associations ont abaissé le critère des ressources à partir duquel un dossier est immédiatement admis. L'objectif était de laisser une plus grande possibilité d'inscription tout au long de l'année pour des ménages dont les ressources sont au plus bas. Il reste donc à attendre les résultats qui seront analysés dans le courant de l'été prochain pour voir si cette décision a eu les effets désirés. Toutefois, au moment où ces résultats ont été saisis, les associations déclaraient avoir utilisé la plupart de leurs capacités d'inscription.

Rappelons en effet que, de façon générale, les associations ne peuvent accepter d'inscription que dans la mesure où elles sauront répondre aux demandes. On ne peut donc absolument pas interpréter ces chiffres comme une baisse des besoins ou de la demande d'aide.

## Nombre de personnes concernées

	Nbr	%	2010	
1	139	20,3%	22,4%	
2	138	20,1%	19,3%	
3	132	19,2%	19,5%	
4	107	15,6%	14,8%	
5	95	13,8%	11,2%	
6	44	6,4%	8,0%	
7	18	2,6%	3,1%	
8	9	0,0%	0,0%	
9	1	0,0%	0,0%	
10	2	0,0%	0,0%	
plus de 10	1	0,0%	0,0%	
<b>Total</b>	686			
<b>Moyenne</b>	3,23			
<b>Nbr pers tot</b>	2216		2780	<b>-564</b>

**Commentaire :** Le chiffre moyen du nombre de personnes par foyer, 3,23, est à peu près équivalent à celui de l'année dernière qui était de 3,19. Le nombre total de personnes aidées de façon régulière lui a baissé de 564 personnes, c'est-à-dire près d'un cinquième par rapport à l'année précédente.

## Traduction en nombre d'unités de consommation

Rappelons que ce concept, repris de la pratique générale des statisticiens, est élaboré pour trouver un équivalent en terme de consommation. Deux adultes, en effet, vivant en couple ne consomment pas en effet l'équivalent de deux fois une personne. C'est ainsi que l'adulte supplémentaire équivalait à une consommation de 0,5 et celui d'un enfant de moins de 14 ans à une consommation de 0,3.

	Nbr	%	2010
1	139	20,3%	22,4%
1 à 1,5	0	0,0%	0,0%
1,5 à 2	198	28,9%	29,0%
2 à 2,5	183	26,7%	24,3%
2,5 à 3	97	14,1%	15,3%
3 à 3,5	54	7,9%	6,1%
3,5 à 4	9	1,3%	2,8%
plus de 4	6	0,9%	0,2%
<b>Total</b>	686		
<b>Moyenne</b>	1,96		1,9
<b>Nbr UC Tot</b>	1347,7		

**Commentaire :** Même remarque que pour le tableau précédent.

## Composition des ménages demandeurs d'aide :

	Nbr	%	2010
<b>Pers seule</b>	139	20,3%	22,4%
<b>Couple</b>	42	6,1%	6,3%
<b>1 ad + enf</b>	255	37,2%	33,7%
<b>coup + enf</b>	250	36,4%	37,6%
<b>Total</b>	686		
<b>Non</b>			

### Commentaires :

- 1 ménage sur 5 est constitué d'une personne seule.
- 2 ménages sur 5 sont, ce qu'on appelle aujourd'hui, des familles monoparentales, constituées d'un adulte et d'enfants. Ils sont en nette augmentation sur l'année précédente.
- 3 ménages sur 4 comprend un ou plusieurs enfants.

### Composition du ménage :

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
<b>Pers seule</b>	22,7%	12,4%	<b>37,9%</b>	15,8%	17,8%	20,3%
<b>Couple</b>	6,2%	8,8%	5,7%	6,0%	3,7%	6,1%
<b>1 ad + enf</b>	27,8%	44,5%	24,1%	45,9%	43,0%	37,2%
<b>coup + enf</b>	43,3%	34,3%	32,2%	32,3%	35,6%	36,4%

Comme on le notera, la composition des ménages comporte des différences notables d'une association à l'autre. Ces répartitions différentes montrent sans doute les publics privilégiés dans l'accueil par chacune d'entre elles.

## Sexe de la personne déclarante :

	Nbr	%	2010
<b>masculin</b>	183	27,0%	33,5%
<b>féminin</b>	494	73,0%	66,5%
<b>Total</b>	677		
<b>Non renseigné</b>	9	1,3%	

**Commentaire :** On peut constater une hausse sensible des femmes comme personnes déclarantes puisqu'elles sont 3 sur 4, alors que l'année précédente elles n'étaient que 2 sur 3.

## Position par rapport à l'emploi :

Les feuilles d'inscription permettent de noter la profession de la personne déclarante. Suite aux remarques formulées par les membres de l'Atelier de Travail Social, groupe d'usagers de différentes associations qui se réunissent régulièrement au Carrefour des solidarités, nous avons préféré traduire ces informations sous la forme de la position de la personne déclarante par rapport à l'emploi. Cette indication permet en effet de noter, qu'au-delà de l'aide alimentaire obtenue, il reste du travail social d'accompagnement vers l'emploi à développer, par l'association elle-même ou par d'autres associations plus outillées pour cela.

On a considéré que les personnes qui étaient au chômage indemnisée étaient encore proches de l'emploi, alors que celles qui étaient au chômage non indemnisée pouvaient être considérée comme éloignées de l'emploi. Les personnes non concernées sont soit à la retraite, soit se déclarent au « foyer », soit sont dans une autre position.

	Nbr	%
<b>Salarié</b>	58	8,5%
<b>Proches</b>	67	9,8%
<b>Eloignés</b>	389	56,8%
<b>Non concerné</b>	171	25,0%
<b>Total</b>	685	

**Commentaires** : un peu moins de 3 personnes sur 5 se trouvent éloignées par rapport à l'emploi. Elles sont, proportionnellement, en augmentation très nette par rapport à l'année précédente. C'est dire que l'intuition des membres de l'atelier de travail social s'avère particulièrement juste. En conséquence, au-delà de l'aide alimentaire apportée, il appartient à chacune des associations de s'interroger sur la façon dont elle peut assurer réellement, elle ou avec l'aide d'autres associations, l'accompagnement social manifestement nécessaire.

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
<b>Salarié</b>	11,4%	9,5%	8,0%	3,8%	8,1%	8,5%
<b>Proches</b>	12,4%	9,5%	9,2%	9,8%	6,7%	9,8%
<b>Eloignés</b>	<b>39,4%</b>	<b>72,3%</b>	50,6%	68,4%	58,5%	56,8%
<b>Non concerné</b>	<b>36,8%</b>	8,8%	<b>32,2%</b>	18,0%	<b>26,7%</b>	25,6%

Il appartient à chacune des associations de tirer des informations de ce tableau. Toutefois, on peut constater que les situations pour chacune des associations comportent des différences importantes : les personnes éloignées de l'emploi reçues par la Croix Rouge représentent près des ¾ de la population qu'elle aide, les personnes salariées reçues par Emmaüs sont proportionnellement de moitié moindre que la moyenne générale et que l'A.J.S. reçoit pour un tiers des personnes non concernées par l'emploi. Une analyse plus fine que seule, chacune des associations peut pratiquer, pourrait sans doute permettre d'expliquer ces différences.

## Le logement

Logement :	Nbr	%	2010
Propriétaire	46	6,9%	7,5%
Loc HLM	430	64,7%	59,3%
Loc privé	108	16,2%	20,5%
Chez 1 tiers	21	3,2%	4,0%
Foyer	21	3,2%	3,2%
CHRS urg	31	4,7%	4,8%
Hôtel	1	0,2%	0,5%
Camping	3	0,5%	0,1%
Ss domicile	4	0,6%	0,1%
<b>Total</b>	665		
<b>Non renseigné</b>	21	3,1%	

A noter le nombre marginal des personnes sans domicile. Celles-ci peuvent, si elles le désirent, bénéficier d'une aide alimentaire journalière auprès de la Fondation de l'Armée du Salut.

Ce tableau est habituellement synthétisé sous la forme suivante :

### Statut dans le logement

	Nbr	%	2010
Propriétaires	46	6,9%	7,5%
Locataires	538	80,9%	79,8%
Autres	81	12,2%	12,8%
<b>Total</b>	665		

Ce qui donne en comparant chacune des associations concernées :

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
Propriétaires	8,0%	7,4%	6,9%	7,1%	4,7%	6,9%
Locataires	74,3%	84,6%	83,9%	88,2%	<b>77,3%</b>	80,9%
Autres	17,6%	8,1%	9,2%	4,7%	18,0%	12,2%

**Commentaires :** Une majorité d'habitants locataires de leur logement. Peu de différences d'une association à l'autre. Seule interrogation concernant les informations issues de Saint Vincent de Paul et de l'A.J.S. qui doivent en connaître sans doute la signification.

## Informations sur les ressources et les charges

	2011	2010
Ressources moyennes :	581,73	581,52
Ressources moy <650	79,0%	61,3%
Charges moyennes :	367	328,47
Reste à vivre moyen :	244,03	252,35
RAV/jour	8,13	8,41
RAV =0 :	5,1%	4,0%
Touche un revenu du travail :	31,5%	33,1%
moyenne =	614,47	568,41
Touche un min social	78,1%	74,9%
moyenne =	480,62	446,46
Touche une prest sociale :	53,4%	53,8%
moyenne =	463,38	402,42
Ont un logt à charge :	88,0%	81,4%
charges logt moyen	397,89	354,51
Ont une aide au logt	79,6%	81,1%
aide moyenne par foyer	181,26	338,22

### Pour lire ces résultats :

Les six premières informations concernant les ressources et les charges sont à comprendre par unité de consommation. Ainsi, en moyenne, les ménages demandeurs d'aide alimentaire ont des ressources par unité de consommation de 581,73 €. De même, le Reste à vivre moyen journalier, par unité de consommation est de 8,13 €.

En revanche les informations qui suivent sont à comprendre « par ménage ». Ainsi, pour les ménages dont une partie des ressources est issue du travail de l'un de leur membre, ces ressources sont en moyenne de 614,47 € par ménage.

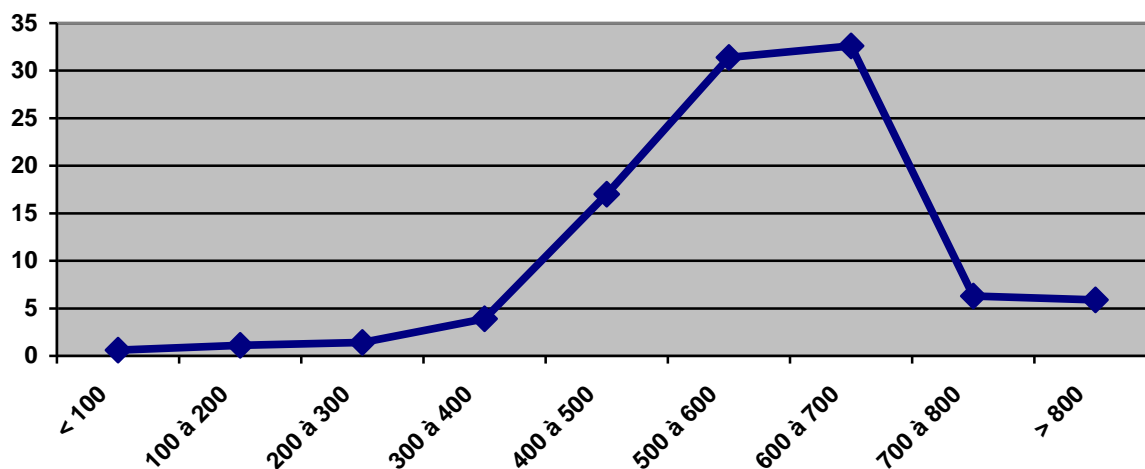
Enfin concernant le pourcentage des ménages dont les ressources par unité de consommation sont inférieures à l'indice 650, il est comparé avec celui de l'année précédente où l'indice était de 740.

### Commentaires :

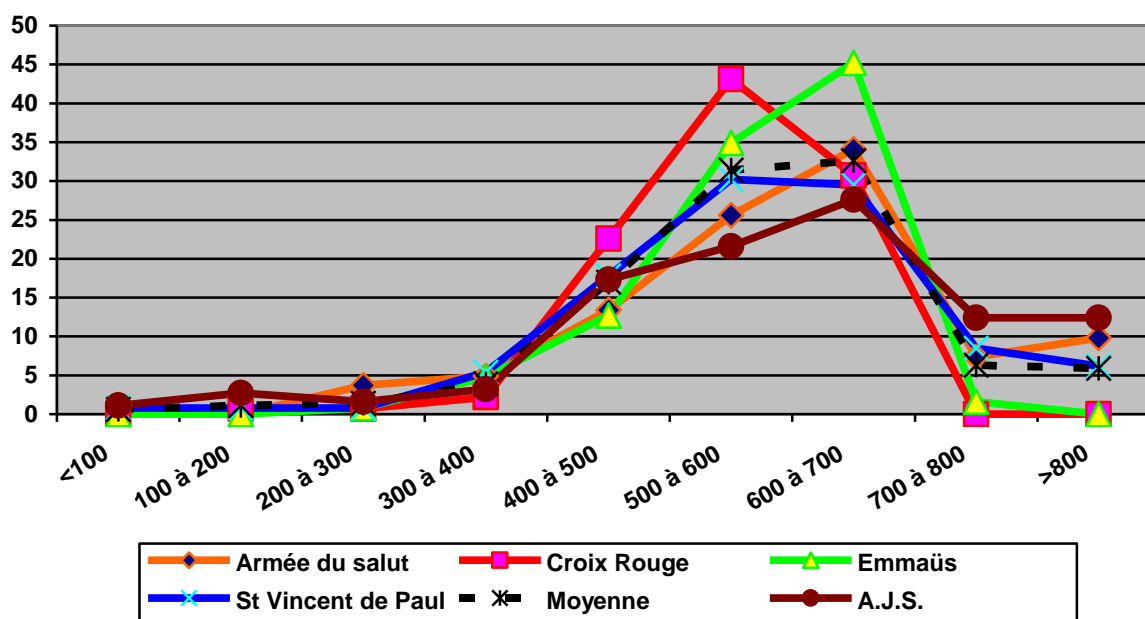
On peut constater par ces éléments, les conséquences du changement d'indice dans les premières inscriptions.

- Une quasi égalité, d'une année sur l'autre, des ressources moyennes par unité de consommation alors même que l'indice de référence était moindre.,
- un pourcentage beaucoup plus important de foyers dont l'indice est inférieur à celui qui était convenu. (650 en 2011, contre 740 en 2010)
- Un pourcentage légèrement plus important de ménages dont une partie des ressources provient des minima sociaux.

Il ne s'agissait, dans le dernier tableau que de moyenne. On peut aussi faire apparaître la répartition des ménages en fonction des ressources déclarées par unité de consommation. Il s'agit, dans le graphique qui suit, de pourcentages.



Si on fait la même opération pour chacune des associations, des différences apparaissent qu'il appartient à chacune d'interpréter.



A noter :

- les tranches dominantes pour chacune des associations : 500 à 600 pour la Croix Rouge, 600 à 700 pour les autres.
- Une présence non négligeable (de l'ordre de 10 %) de ressources supérieures à 800 € pour la Congrégation, pour l'A.J.S. et pour Saint Vincent de Paul. On sait qu'il suffit qu'un ménage soit endetté pour que le reste disponible pour l'alimentation soit trop tendu. Mais cela explique-t-il toutes les situations ?

## Endettement des ménages

	Nbr	%	2010
Oui	246	35,9%	29,0%
Non	440	64,1%	71,0%
<b>Total</b>	686		
<b>Non renseigné</b>	0	0,0%	
<b>Dette moy</b>		136,95	136,86
<b>% ressource</b>		11,0%	

A noter :

- Une augmentation d'une année sur l'autre de la proportion des ménages qui connaissent un endettement déclaré. Leur proportion dépasse cette année celle du tiers des ménages.
- L'endettement moyen est de 11 % des ressources déclarées.
- Cette augmentation est sans doute une conséquence des critères plus rigoureux par rapport aux années passées.
- Les ménages dont l'endettement représente plus de 20% de leurs ressources sont 5% de l'ensemble des ménages demandeurs d'aide.
- En revanche, les attitudes d'une association à l'autre par rapport aux ménages endettés sont parfois différentes.

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
Oui	36,1%	38,0%	54,0%	25,6%	31,9%	35,9%
Non	63,9%	62,0%	46,0%	74,4%	68,1%	64,1%

On peut ainsi noter que plus de la moitié des ménages inscrits à la Congrégation de l'Armée du salut présente des dettes alors qu'ils ne représentent pas plus du quart pour les ménages accueillis par Emmaüs.

## Les restes à vivre

### Reste à vivre en euro par UC et par jour

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
< 1	9,6%	3,5%	19,4%	2,9%	6,0%	8,0%
1 à 3	6,1%	5,6%	5,4%	5,7%	11,3%	7,1%
3à5	7,6%	6,3%	15,1%	7,1%	10,7%	9,1%
5à7	8,1%	18,1%	18,3%	17,1%	16,7%	14,9%
7à9	17,8%	<b>25,0%</b>	17,2%	<b>23,6%</b>	<b>20,7%</b>	20,3%
9à11	16,8%	23,6%	16,1%	<b>23,6%</b>	<b>20,7%</b>	18,7%
>11	<b>34,0%</b>	18,1%	8,6%	20,0%	14,0%	21,8%

Attention à l'interprétation de ce tableau. La plupart des associations étaient habituées à calculer les restes à vivre (lorsque charges incompressibles et dettes sont réglées) par jour et par personne. Pour les raisons déjà évoquées on a préféré calculer les restes à vivre par jour et par unité de consommation. Cette base de calcul différente produit des restes à vivre un peu plus importants.

Les résultats demeurent, quoiqu'il en soit, très étonnants, par la diversité des restes à vivre au sein d'une même association et par la diversité entre associations. Il nous faudra donc revenir collectivement sur cette réalité pour en découvrir le sens.



## Nationalité du demandeur

L'A.J.S., les années précédentes, nous avait fait remarquer que ces informations risquaient d'être une stigmatisation du ménage demandeur et qu'elle n'entendait pas y répondre. Les membres de l'atelier de travail social nous ont fait la même remarque en ajoutant toutefois que cette information, dans la mesure où elle pouvait être une indication sur les pratiques alimentaires du demandeur, pouvait intéresser chacune des associations pour adapter le contenu du panier qu'elle remettait.

A la réflexion, toutes ces remarques apparaissent justes. Nous proposons donc de supprimer purement et simplement cette demande d'information et de lui substituer une demande d'information sur la pratique alimentaire à destination purement interne à l'association et dont les statistiques ne seront donc pas comptabilisées.

## Origine géographique du demandeur

	<b>Nbr</b>	<b>%</b>	<b>2010</b>
Bourbourg	11	1,6%	1,0%
Bray Dunes	2	0,3%	0,3%
Cappelle la g	13	1,9%	1,7%
Cdke Brche	50	7,3%	7,3%
Dk Centre	153	22,3%	23,6%
Dk Malo Ros	72	10,5%	11,6%
Dk Psynthe	59	8,6%	11,7%
Saint Pol/mer	115	16,8%	16,4%
Dk tot	399	58,2%	63,4%
Grde Synthe	136	19,8%	22,3%
Gravelines	12	1,7%	1,6%
Leffrinckoucke	10	1,5%	1,2%
Loon Plage	5	0,7%	1,3%
Autres	144	21,0%	5,5%
Total	667		

A noter que le chiffre attribué à Saint Pol sur mer comprend aussi quelques personnes qui proviennent de Fort Mardyck, le code postal de l'une et de l'autre étant identique.

### Commentaires :

- On a intégré le fait de l'intégration de Saint Pol sur mer et de Fort Mardyck à la commune de Dunkerque. Pour permettre une comparaison d'une année sur l'autre, cet élément a été intégré dans les chiffres de 2010 présentés ici.
- De ce fait, la part des originaires de la commune de Dunkerque est largement majoritaire. Elle correspond d'ailleurs au fait que 3 associations sur 4 ont leur lieu d'accueil sur cette commune. Elle le sera encore plus lorsqu'on aura pu intégrer les résultats de l'A.J.S.
- L'ouest de l'agglomération est peu représenté sans être toutefois absent. La présence du Secours populaire sur l'Ouest explique en grande partie ce fait.

## L'ancienneté de la demande d'aide

	Nbr	%	2010
<b>Plus 3 ans</b>	172	27,8%	23,8%
<b>3 ans</b>	71	11,5%	7,9%
<b>2 ans</b>	91	14,7%	11,7%
<b>1 an</b>	111	18,0%	26,2%
<b>Nouveau</b>	173	28,0%	30,5%
<b>Total</b>	618		
<b>Non renseigné</b>	68	9,9%	

### Commentaires :

- la proportion d'inscriptions nouvelles par rapport à l'année précédente a à peine changé. Les inscriptions de plus de trois ans atteignent des proportions encore plus importantes. On aurait pu s'attendre à ce que le caractère plus restrictif des conditions d'inscription mis en place pour cette année favorise plutôt l'arrivée de nouveaux inscrits.
- Si ce fait se confirmait dans l'observation de terrain, cela ne manquerait pas de poser des questions manifestes à l'articulation entre l'aide alimentaire et le suivi-accompagnement social des demandeurs d'aide alimentaire. Il est en effet peu compréhensible que plus d'une famille sur 4 soit inscrite depuis plus de 3 ans.
- L'analyse faite pour chacune des associations confirme ce questionnement.

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
<b>Plus 3 ans</b>	30,4%	24,0%	16,7%	27,3%	37,1%	27,8%
<b>3 ans</b>	9,3%	16,0%	8,3%	14,4%	8,6%	11,5%
<b>2 ans</b>	14,3%	18,4%	19,0%	9,8%	13,8%	14,7%
<b>1 an</b>	15,5%	20,0%	34,5%	14,4%	11,2%	18,0%
<b>Nouveau</b>	30,4%	21,6%	21,4%	34,1%	29,3%	28,0%

En effet, que signifie pour l'A.J.S. ou pour Saint Vincent de Paul, la proportion atteinte par les familles inscrites depuis plus de trois ans ?

## L'accompagnement des personnes par d'autres institutions

### Est accompagné régulièrement par :

	Nbr	%	2010
<b>UTPAS</b>	150	40,1%	44,0%
<b>CCAS</b>	166	44,4%	36,5%
<b>Autre serv</b>	21	5,6%	7,5%
<b>Autre asso</b>	37	9,9%	12,0%
<b>Total</b>	374		
<b>Non renseig</b>	312	45,5%	

### Ont été aidé par un C.C.A.S. :

	Nbr	%	2010
<b>Oui</b>	133	29,3%	51,0%
<b>Non</b>	321	70,7%	49,0%
<b>Total</b>	454		
<b>Non renseig</b>	232	33,8%	

### Commentaires

- Le chiffre le plus important, sans doute, est celui des non réponses. Pour près de 2 ménages sur 5, il n'y a pas de renseignement sur le fait qu'ils soient accompagnés par d'autres instances. Mais on ne peut pas savoir s'il s'agit de fait d'un non accompagnement ou d'une information que la personne chargée de l'inscription n'a pas réussi à obtenir. Compte tenu des réflexions que nous avons proposées concernant le suivi social, en particulièrement concernant l'accès à l'emploi, sans doute serait-il utile que nous revoyions comment aborder ces questions.
- En outre, il existe des différences notables entre les associations. Il appartiendra évidemment à celles-ci de les interpréter.

### Est accompagné régulièrement par :

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
<b>UTPAS</b>	17,7%	23,9%	39,1%	43,3%	<b>65,4%</b>	40,1%
<b>CCAS</b>	<b>61,3%</b>	<b>59,8%</b>	52,2%	49,3%	15,0%	44,4%
<b>Autre serv</b>	1,6%	6,5%	4,3%	0,0%	11,2%	5,6%
<b>Autre asso</b>	19,4%	9,8%	4,3%	7,5%	8,4%	9,9%

### Ont été aidé par un C.C.A.S. :

	AJS	C Rge	Cong	Emmaüs	SVP	Total
<b>Oui</b>	<b>75,0%</b>	40,4%	14,7%	15,8%	32,7%	29,3%
<b>Non</b>	25,0%	59,6%	<b>85,3%</b>	<b>84,2%</b>	67,3%	70,7%

*Ces chiffres sont le fruit du travail des bénévoles qui accueillent les demandeurs d'aide alimentaire au moment de leur inscription annuelle. Ils ont été saisi informatiquement par Stéphanie Tant, secrétaire du Carrefour des solidarités. Les tableaux, graphes et commentaires sont de J.M. Gueuret, sociologue.*